

Réseau "Futur du Droit administratif"

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPEENNE
DE LA COOPERATION ET ACTION ADMINISTRATIVES TRANSFRONTALIERES

ADMINISTRER LA VERITE : L'ADMINISTRATION ET LES DONNEES

COLLEGE ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

BAYONNE, 31 MAI 2021



Venue/Lieu : CDRE-Collège Etudes européennes et internationales- Bayonne <https://www.cdre.eu>

Contact : Emilie Chevalier - emilie.chevalier@unilim.fr / maitena.poelemans@univ-pau.fr

La problématique générale du projet de recherche Administrer la Vérité, mené dans le cadre du Réseau Futur du Droit Administratif, a pour but de s'interroger sur la capacité des administrations à garantir une connaissance exacte des réalités politiques, économiques et sociales. L'intérêt de ces questionnements résonne avec plus d'intensité depuis quelques années et la propagation des *fake news*, qui a confirmé l'importance de la fiabilité des informations comme garantie d'un fonctionnement adéquate du système démocratique, propre à garantir un débat éclairé. L'administration peut-elle avoir un rôle ici à jouer, et ce alors même que ces informations sont produites par des personnes privées, véhiculées via des modes d'expression privés, et protégées potentiellement au nom de la liberté d'expression ? L'administration peut-elle être investie d'une telle mission ? Quels sont les mécanismes à développer pour lutter contre les *fake news* ?

Administrer la Vérité doit également conduire à s'interroger sur la responsabilité de l'Administration dans la production de l'information, précisément d'une information propre à rendre compte de la réalité. Historiquement, il y a eu des expériences, notamment dans les régimes autoritaires, mais pas seulement, de productions de fausses informations, l'administration ayant alors une responsabilité dans la création d'une « fausse réalité ». Cette responsabilité de l'administration est en lien étroit avec des questions classiques de création ou de restauration de la confiance en l'administration. Dans le contexte de la crise actuelle, et comme les crises passées l'ont montré (crise migratoire notamment), il est central que les pouvoirs publics disposent de données fiables, conditions de la pertinence et de l'efficacité de la décision publique. De plus, dans une société où de plus en plus de données sont produites, l'administration se trouve face à l'enjeu d'une exploitation pertinente des données. En effet, il n'est pas à exclure que la croissance des données ne soit pas forcément un gage d'amélioration de la qualité de l'action administrative. L'administration doit dès lors élaborer des mécanismes et des systèmes de gestion de ces données.

Ce premier séminaire sur cette thématique se concentrera sur le rôle et les pouvoirs de l'administration dans la collecte, la gestion et l'exploitation des données. La responsabilité de l'administration dans l'établissement de la Vérité peut impliquer la définition d'obligations à sa charge, comme de mécanismes et de procédures, propres à garantir un bon usage des données collectées, qui doit permettre la production de données fiables. Une attention particulière sera d'abord portée sur les pouvoirs d'investigation de l'administration. L'administration a-t-elle une obligation d'utiliser ses pouvoirs d'investigation ? Quelles formes prennent-ils ? Quel est le statut alors des informations collectées ? Y-a-t-il une obligation de mise à disposition ? Quels sont les modes de recueil des informations ? Y-a-t-il un statut particulier reconnu à ses données ? Doit-on renforcer les modes de communication entre administrations ?

Ensuite, seront menées des analyses sur les modes d'utilisation et de conservation des données. Quelles sont les méthodes développées pour exploiter les données en possession de l'administration (statistiques..) ? Comment créer l'interconnexion des données ? En quoi les algorithmes constituent-ils une voie d'exploitation pertinente des données afin d'établir la Vérité, spécialement dans des domaines complexes ? Comment parvenir à ce que l'administration rende des comptes sur l'utilisation de ses données ? Quelles sont les garanties alors offertes aux individus ?

PROGRAM/ PROGRAMME

Monday, 31st May 2021/ Lundi 31 mai 2021

- ◇ **10h00 Introduction** - Jean-Bernard Auby, Professeur de droit public émérite de Sciences Po Paris

- ◇ **10H30 – 12h30 : 1^{ère} Partie : L'Administration et la Vérité**
 - ***L'Administration et la Vérité scientifique***, Emilie Chevalier - Maître de conférences en droit public, Université de Limoges
 - ***L'Etat et les tiers de confiance***, Philippe Cossalter - Professeur de droit public, Université de la Sarre
 - ***Administration de la Vérité et transparence***, Caroline Boyer-Capelle - Maître de conférences en droit public, Université de Limoges
 - ***The enforcement of investigation powers in a composite administrative space***, Mariolina Eliantonio - Professor of European and Comparative Administrative Law and Procedure, University of Maastricht
 - ***Knowledge from algorithms: challenges for public investigation power*** - Isabella Alberti, Phd student in Law and Institutions, University of Turin

- ◇ **14h00 – 16h30 : 2^e Partie : L'Administration et le traitement des données**
 - ***Le traitement algorithmique des données*** - Jean-Bernard Auby, Professeur de droit public émérite de Sciences Po Paris
 - ***Usage des données et non-discrimination*** - Marie Peyronnet, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Tours
 - ***Les données, outils d'évaluation des politiques publiques*** - Patrice Duran, Professeur des Universités, Président du Conseil national de l'information statistique
 - ***Les indicateurs juridiques et la Vérité de l'effectivité du droit*** - Michel Prieur, Professeur de droit public émérite, Université de Limoges